

CONSEIL GENERAL DE L'YONNE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

-----0-----

PROTECTION DES CAPTAGES
A.E.P. DU DEPARTEMENT DE L'YONNE

-----0-----

Commune de MELISEY
Captage de GUISE

-----0-----

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DU DEPARTEMENT DE L'YONNE

3, Rue Jehan PINARD
B.P.139 - 89011 - AUXERRE CEDEX
Tél. 86.51.61.33

PAR

Serge BONNION

Géologue agréé en matière d'Eau et d'Hygiène publique
pour le Département de l'Yonne.

605, Rue du Bourg
45520 - GIDY
Tél. 38.75.38.27

A - INTRODUCTION: A.E.P. de MELISEY

La Commune de Melisey qui compte aujourd'hui 370 habitants et 184 abonnés au réseau de distribution communal, bénéficie pour son A.E.P. de 2 captages: Le Puits des Ouches ou Captage de Guise, le plus ancien, et le Puits des Scies, réalisé en 1978 sous la maîtrise d'oeuvre de la D.D.A.F., suite à la secheresse execeptionnelle de 1976.

Ils assurent respectivement $\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{3}$ de la production E.P.

C'est la protection du Captage des Ouches qui fait l'objet du présent rapport.

-----0-----

On trouvera, en Annexe au rapport, un tableau donnant dans l'ordre chronologique les faits marquants dans l'histoire de l'A.E.P. du captage que j'ai pu recueillir avec en parallèle la chronologie de la législation et de la réglementation en vigueur concernant les eaux destinées à la consommation humaine.

-----0-----

B - SITUATION GEOGRAPHIQUE (Fig.1)

La Commune de MELISEY est située dans l'Est du département de l'Yonne et son bourg est établi à une dizaine de kilomètres au Nord-Est de l'agglomération de Tonnerre.

Le captage dit de "Guisse", pour l'A.E.P. de cette commune et celle du Val de Quenouille, hameau de la commune voisine de Saint-Martin-Sur-Armançon, a été implanté sur le territoire communal, au Lieu-dit "Les Ouches", dans le thalweg d'un vallon dit "Val Buain", à proximité immédiate, au Sud-est, du bourg de Mélisey.

Il est porté aux coordonnées géographiques (Lambert):

X = 730, 49

Y = 325, 31

Z = + 212 m NGF.

-----0-----

C - SITUATION ADMINISTRATIVE (Fig.2)

La station de pompage, le puits de captage et le périmètre de protection clôturé existant sont portés dans le registre parcellaire cadastral du territoire communal de Mélisey au numéro:

- 7 - ZK - (35 a 10 ca)

Propriété de la Commune de MELISEY.

Le captage est répertorié dans les fichiers aux indices de classement:

- 369 6X 001 du B.R.G.M.

- 089-247-01 de la D.D.A.S.S.

L'ouvrage de captage et le réseau de distribution A.E.P. sont la propriété de la Commune de Mélisey qui les régit.

Il a fait l'objet d'un rapport par un Géologue agréé du département, en date du 18 Avril 1978.

Il n'est pas soumis à un Arrêté préfectoral de D.U.P.

La Commune n'est pas dotée d'un P.O.S.

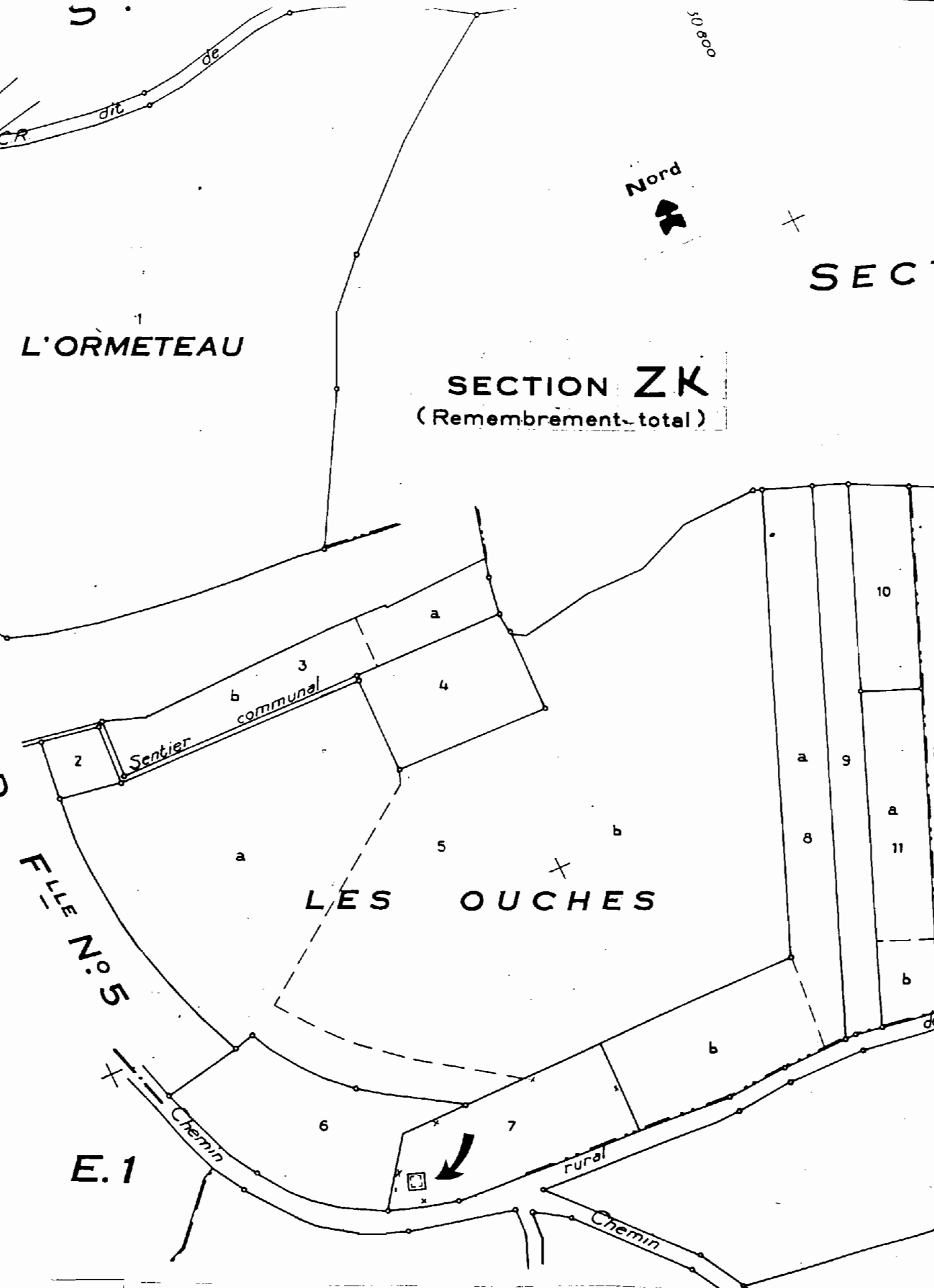


Fig.2 - Situation du Captage dans le Plan Parcellaire Cadastral du Territoire de la Commune de MELISEY (89)

(ECHELLE: 1/2.0000)

D - CADRE GEOLOGIQUE REGIONAL (Fig. 3 et 4)

I. - Introduction

La Commune de MELISEY est située sur les aureoles des terrains du Jurassique précédant celles du Crétacé du S.E. du Bassin de Paris, dans une région caractérisée par une puissante série de calcaires et de marnes, formant les ensembles tabulaires dits des Plateaux de Bourgogne.

Dans la région considérée, ces plateaux sont entaillés par les vallées de l'Armançon et de ses affluents et, du fait de l'importance de la fracturation affectant les formations calcaires et de l'existence de niveaux marneux imperméables, ils sont le siège de niveaux aquifères bien individualisés jalonnés à l'affleurement par des lignes de sources et sont soumis à une hydrodynamique de type karstique.

II. - Description Lithologique Sommaire

L'observation des terrains que l'on rencontre à l'affleurement dans la région et en profondeur dans les sondages permettent d'établir, en s'élevant dans la série, la coupe lithostratigraphique suivante:

. CALCAIRES DE COMMISSEY, DE BAZARNES ET DE CRUZY-LE-CHATEL (Oxfordien sup. - Faciès Séquanien)

Ils sont constitués par un ensemble de formations calcaires sublithographiques, grises ou jaunâtres, passant vers le sommet à des calcaires lithographiques blancs, presque crayeux, renfermant localement des niveaux plus détritiques, bioclastiques, à décharges oolithiques roussâtres, un premier ensemble d'une puissance d'une vingtaine à une trentaine de mètres.

Vers le sommet apparaît un calcaire beige, riche en Brachiopodes et en encroûtements algaïres, pouvant se rapporter au niveau dit de Bazarnes.

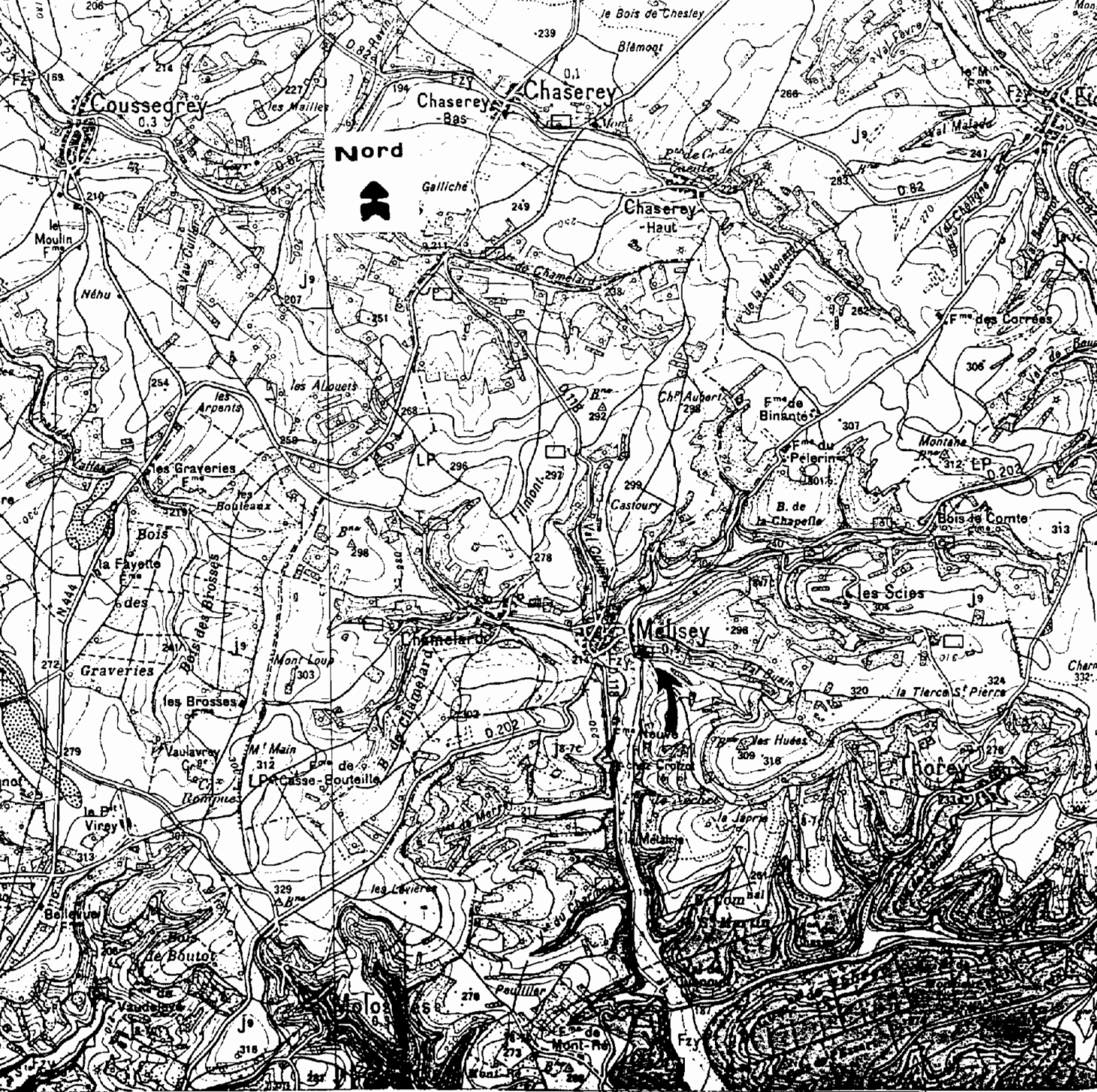
Cet horizon sert de transition entre les calcaires de Commisey et ceux de Tonnerre sus-jacents.

Ces calcaires sont mal représentés à l'affleurement et forment le substratum et les coteaux de la vallée de l'Armançon, du rû de Baon et du rû de Val de Quenouil, à 7 km environ au Sud du bourg de Melisey.

. PIERRE DE TONNERRE (Kimméridgien inférieur - Faciès Séquanien moyen)

Ils correspondent à une formation assez régulière de calcaires crayeux blancs, microcristallins, mal stratifiés, oolithiques ou pisolithiques, à faune récifale, puissants d'une cinquantaine de mètres et comprenant, de bas en haut:

- Un calcaire oolithique, blanc-jaunâtre, à micro-galets calcaréo-argileux, épais de 6 m.



F19.3 - Situation Géologique du Captage pour l'A.E.P. de la Commune de MELISEY.

J6a : Calcaires et marnes de Vermenton - Faciès Rauracien (Oxfordien supérieur). J6a7 : Niveau de Tanlay. J6b : Calcaires de Commissey - Faciès Séquanien (Oxfordien supérieur). J7a : Pierre de Tonnerre - Faciès Séquanien (Kimméridgien inférieur). J7b : Calcaires à Astartes - Faciès Séquanien (Kimméridgien inférieur). J8 : Calcaires et marnes à Exogyres (Kimméridgien moyen et supérieur). J9 : Calcaire du Barrois (Portlandien).

n2 : Calcaires de Bernouil (Valanginien). n3 : Calcaires à Spatangues (Hauterivien). n4a : Marnes et lumachelles à Huîtres (Barrémien inf.).

n4b : Sables et argiles panachés (Barrémien sup.). n5 : Argiles à Plicatules (Aptien). C1 : Sables verts, argiles noires et sables de Frécambault (Albien).

CGP : Epandage de matériel cryoclastique sur les plateformes alluviales. GP : Dépôts cryoclastiques de versants, "arènes" calcaires. B : Terres d'aubues, couverture limoneuse.

Fx,y : Alluvions anciennes. Fz,F : Alluvions modernes et alluvions des vallées sèches (colluvions).

- Des calcaires blancs, crayeux, épais de 9 m.
- Des calcaires crayeux tendres, cryptocristallins, riches en fossiles, sans Polypiers à formes massives.

Ils apparaissent dans le Val de Quenouil jusqu'à 2 km en aval de Melisey.

. CALCAIRES A ASTARTES (Kimmeridgien inférieur)

Il s'agit de calcaires de teinte beige, à dominante sublithographique, affectés par de nombreuses variations latérales de faciès, à intercalations de niveaux oolithiques blancs et de calcaires rocaillieux riches en Brachiopodes.

Ils sont épais d'une quarantaine de mètres.

Ils apparaissent à la base des coteaux à moins de 1 km au Sud de Melisey.

. CALCAIRES ET MARNES A Exogyra virgula (Kimmeridgien moyen et supérieur)

Ils se caractérisent par une alternance assez complexe de marnes et de calcaires, marnes fréquemment grises parfois lumachel-
liques et disposées en petits lits à débit feuilleté, et calcaires sublithographiques massifs, lumachel-
liques, parfois argileux, d'une puissance totale pouvant atteindre 50 m.

A hauteur de Melisey, ils tiennent largement les coteaux du Val de Quenouil et forment l'assise même du bourg.

. CALCAIRES DU BARROIS (Portlandien)

Il s'agit dans l'ensemble de calcaires fins, compacts, de couleur beige et à niveaux de bancs marneux intercalés, puissants d'une centaine de mètres.

Leur partie inférieure présente des calcaires lithographiques, à niveaux marneux intercalés et à fines décharges lumachel-
liques.

Leur partie supérieure offre un banc oolithique, et se termine par un niveau carlé, à traces ferrugineuses et riche en Moules.

Ils forment l'ossature des reliefs qui dominent le village de Melisey vers le Nord et encadrent le Val de Quenouil.

. Les formations de la base du Crétacé (Calcaires gréseux à Spatangues de l'Hauterivien, Lumachelles et marnes ostréennes du Barrémien inf., Sables et argiles panachés du Barrémien sup.) ne sont représentées que davantage au Nord-ouest, sensiblement au-delà d'une ligne orientée N.E.-S.W. passant par Pargues, Maisons-Lès-Chaource, Chesley, Chaserey et Coussegrey. Ces deux dernières localités se situant respectivement à 4 km au Nord et 6 km au Nord-ouest de celle de Melisey.

. Des Limons de Plateaux, composés de dépôts argilo-limo-
neux bruns, riches en petits nodules ferrugineux, épais de 1 à 2 m, garnissent en flaques les parties hautes des reliefs formés par les calcaires du Barrois.

. Des Alluvions et des Colluvions plus ou moins récentes, épaisses au plus de 3 m, occupent le fond des vallons secondaires de l'Armançon et de l'Armanche, composées de cailloutis calcaires et de limons argileux, telles celles que l'on rencontre dans le thalweg du Val de Quenouil.

E.S.E.

W.N.W.

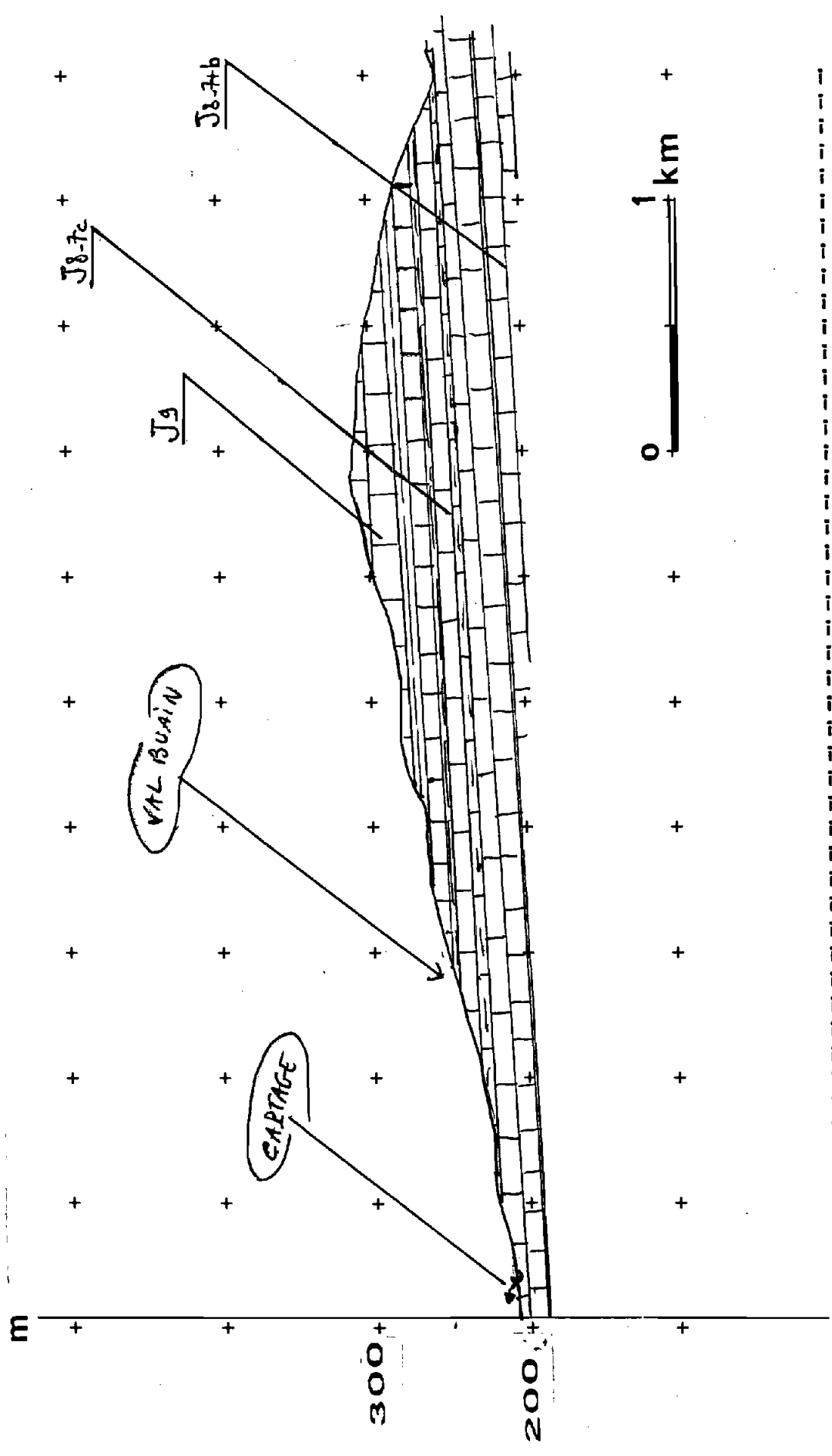


Fig. 4 - Coupe Géologique Schématique passant par le Captage.
Correspondances avec les légendes des Cartes Géologiques
à 1/50.000⁰ du B.R.G.M.

III. - Cadre Structural - Tectonique

Le pendage général de la série jurassique reste faible et régulier dans la région considérée (20° à 30°) et s'effectue en direction du N.W.

Les terrains calcaires et marno-calcaires sont affectés par des faisceaux d'accidents dont les plans de cassure sont orientés principalement: N.S. (Faille de Lignières, à l'Ouest de Mélisey) à N.N.E.-S.S.W. (Faille de Maison-lès-Chaource).

Ces fractures n'admettant que de modestes rejets verticaux des terrains de part et d'autre de leurs plans de cassure et affectant des faciès peu différenciés, sont de fait souvent difficiles à mettre en évidence sur le terrain.

IV. - Contexte Hydrogéologique (Cf. J. CORNET - 28/04/78)

Les terrains sus-décrits, tant sous les plateaux que dans la vallée et en profondeur, sont susceptibles de renfermer des niveaux aquifères dont l'importance, l'extension, la pérennité et la vulnérabilité aux pollutions sont contrastées.

Les calcaires sublithographiques d'âge Portlandien, du fait de l'importante fracturation qui les affecte, sont perméables en grand et forment un réservoir aquifère important, offrant un grand intérêt pour l'A.E.P. des collectivités.

Ces calcaires constituent la formation karstique supérieure de l'aquifère karstique multicouche des terrains du Jurassique moyen et supérieur de Basse-Bourgogne et du Barrois.

Leur perméabilité est due à un réseau de diaclases et à une fissuration résultant de fractures souvent ouvertes par la dissolution.

L'alimentation de cet aquifère s'effectue soit à travers des assises poreuses, soit par de véritables engouffrements.

Cependant, la karstification locale de ces calcaires ne semble pas évidente et on ne signale pas de gouffres ou d'entonnoirs dans le secteur considéré.

Des horizons calcaires fissurés interstratifiés existent dans la partie supérieure des Marnes à Exogyra et sont probablement en continuité avec l'aquifère Portlandien sous-jacent.

L'un de ces horizons est à l'origine des Sources de Guise, par suite de l'affleurement d'un niveau sous-jacent moins perméable.

-----0-----

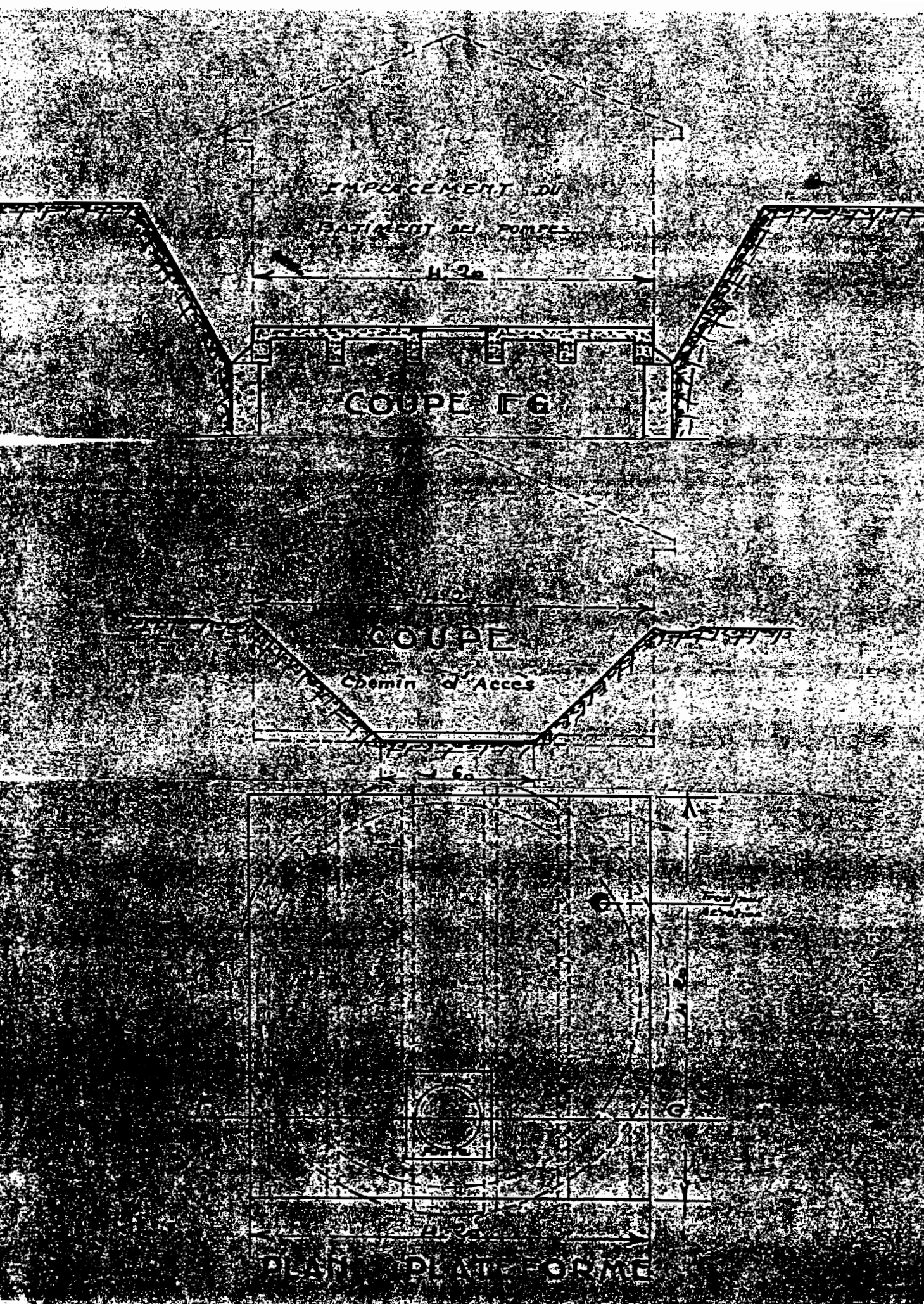


Fig.5a - Coupes Techniques du Captage des "Sources des Ouches".

(EXTRAIT DU DOSSIER DU CAPTAGE - MAIRIE DE MELISEY)

E - CARACTERISTIQUES DU CAPTAGE

(Fig. 5a-5b - Annexes 2 à 5)

I. - Caractéristiques de l'Aquifère capté

I.1. - NATURE - ORIGINE

Le puits de captage et ses drains, foncés dans les formations calacaréo-marneuses du Kimmeridgien supérieur, sollicitent un niveau aquifère en relation probable avec les aux du Portlandien sus-jacent.

Son écoulement devrait s'effectuer assez sensiblement selon une direction E.-W., avec un gradient hydraulique faible.

I.2. - QUALITE DES EAUX PRELEVEES (Annexes 2 à 4)

Les résultats des analyses physico-chimiques et bactériologiques obtenus ces dernières années sur des échantillons d'eau prélevés régulièrement dans le cadre du réseau de contrôle sanitaire exercé par la D.D.A.S.S. sur les eaux du Département et le résultat de l'analyse complète, effectuée conformément aux exigences du Décret n°89-3 du 3 Janvier 1989 (J.O. du 4 Janvier 1989), sur un prélèvement effectué le jour de la visite (04/07/90) montrent qu'il s'agit d'eaux ayant les caractéristiques moyennes suivantes:

- Dureté totale et T.A.C. élevés (respectivement: 330Fr. et 280Fr. en moyenne).
- Teneurs variables en Nitrates (11,2mg/l et 30,2mg/l, respectivement le 07/06/88 et le 26/03/90).
- Traces épisodiques d'Ammoniaque et de Nitrites (0,11 mg/l de NH₄ le 04/07/90).
- Contaminations bactériologiques épisodiques (4 Coliformes, 2 E.Coli et 6 Clostridium Sulfito-réducteurs, dans respectivement 100 ml d'eau le 04/07/90).

Cette eau est assez bien équilibrée sur le plan calco-carbonique, légèrement agressive, avec une variabilité marquée dans les teneurs en paramètres azotés (NO₃, NO₂, NH₄) et une présence de micro-organismes témoignant de la vulnérabilité de la ressource à des pollutions organiques d'origine superficielle.

Autrement, cette eau ne montre pas, pour tous les paramètres pris en compte dans le cadre de l'analyse complète type C.E.E., de dépassement des normes de qualité en vigueur (Décret 03/01/89).

Fig.5b - Coupes Techniques du Captage des "Sources des Ouches".

II. - Caractéristiques de l'Ouvrage

II.1. - NATURE - EQUIPEMENT

Il s'agit d'un puits à buses de ciment, profond de près de 4 m par rapport au rebord supérieur de la dalle de la station de pompage qui le couvre, d'un diamètre D.3500 mm int. .

Il fait office de bâche de décantation et de reprise pour les eaux de source qu'il collecte par le truchement de drains, respectivement longs de 8 m et de 30 à 35 m , orientés sensiblement N.-S. et E.-W.

Ainsi que le rapporte: J.CORNET (28/04/78), en 1951, 2 galeries drainantes ont été aménagées, longues de 54 m , orientée N.E. (?) et de 25 m , disposée en T et prolongeant la première.

Elles drainent vers le puits, à 1,50 m de profondeur, de petites émergences.

Elles ont été décolmâtées et leurs crépines renouvelées en 1976.

Entre autres équipements, la station de pompage abrite:

- 1 Pompe immergée GRUNDFOS , débitant près de 12 m³/h (H.M.T. 80 m env.).
- 1 appareil de stérilisation par eau de Javel avec: pompe doseuse et injection en crépine (DEGREMONT).

II.2. - PRODUCTION - CONSOMMATION

En 1978, la Commune de Mélisey comptait environ 300 habitants en période normale de l'année et près de 600 en Eté.

Pour satisfaire aux besoins de l'A.E.P., le Captage devait produire de 40 à 80 m³/j , nécessitant de 4 h à 10 h de pompage.

Les volumes E.P. vendus ces dernières années étaient de: 24.000 m³ en 1986, 20.000 m³ en 1987, 22.000 m³ en 1988 et 24.000 m³ en 1989, soit jusqu'à 66 m³/j en moyenne .

Sachant qu'il est produit près de 15.000 m³ au Captage de Guise, soit près de 42 m³/j en moyenne pour peut-être 80-100 m³/j en pointe estivale, il apparaît que ce point de prélèvement E.P. satisfait aux 2/3 de la demande A.E.P. de la collectivité.

Le 1/3 restant est fourni par le Captage des Scies.

Toutefois, en période d'étiage sévère (ex: 1976), le Captage de Guise peut ne plus admettre que de très maigres débits (Ex.: 1 m³/h en 1976) et, par conséquent, ne plus offrir la sécurité nécessaire au service A.E.P. de Mélisey.

C'est ce qui a justifié la création du Captage des Scies dont la productivité serait moins sujette à variations.

III. - Réseau de Distribution A.E.P. (Annexe 5)

Le Réseau de distribution A.E.P. de la Commune de Mélisey est un réseau unitaire.

Il est schématisé comme sur la figure jointe.

Les eaux prélevées au captage de Guise sont refoulées au moyen d'une conduite d'adduction D.70 mm en fonte, jusqu'au réservoir semi-enterré qui le domine vers le N., réservoir d'une capacité (utile?) de 75 m³ (dont 20 m³ de réserve incendie).

Celles prélevées au captage des Scies au moyen de 2 pompes (12 m³/h chacune), servent à l'A.E.P. du Hameau des Scies, de Bois le Comte et du Silo de la CAPB. Elles peuvent aussi être recueillies dans une seconde bache de 15 m³/h et refoulées au moyen de 2 pompes de surpression et d'une conduite D.70 mm en PVC, jusqu'au réservoir.

Ce réservoir assure l'A.E.P. gravitaire (conduite de distribution en EVRITE) du bourg de Melisey et du hameau de Chamelard.

----=0=----

F - ENVIRONNEMENT DU CAPTAGE

(F19.6)

I. - Rappel: Protection du Captage (Rapport G.A.: 28/04/1978)

Dans son rapport en date du 28 Avril 1978, le Géologue agréé du Département: J.CORNET, proposait les 3 Périmètres de Protection réglementaires à mettre en place autour du Captage, avec les interdictions et les servitudes dont ils sont respectivement grevés, ce en application du Decret n°67-1093 du 15/12/67 et de la Circulaire interministérielle du 10/12/68 (J.O. du 22/12/68).

Ces périmètres sont ainsi établis:

- . Un Périmètre de Protection Immédiate : comprenant la parcelle cadastrée n° 6 - Section Z, s'étendant suivant un rectangle allongé de 100 m x 20 m, parallèlement au chemin rural de Melisey à Ihorey.
- . Un Périmètre de Protection Rapprochée : constitué par la circonférence d'un cercle de 200 m de rayon centre sur le puits.
- . Un Périmètre de Protection Eloignée : (Cf.Fig.8)

Entre autres prescriptions, il est stipulé que dans le Périmètre de Protection Rapprochée:

"Il est interdit de déposer ou d'épandre des produits altérant la qualité des eaux tels que: hydrocarbures, fumures organiques et tous produits ou substances destinées à fertiliser les sols ou à lutter contre les ennemis des cultures",

"Que les fossés des deux chemins ruraux de Melisey à Ihorey seront équipés de demi-buses où l'écoulement et l'étanchéité seront assurés".

II. - Foyers Potentiels de Pollution

L'environnement immédiat du captage correspond à une aire en triche, partiellement clôturée, bordée par un chemin rural.

Le fond du vallon est tenu en pâtures et cultures, et les coteaux, partiellement boisés, sont l'objet de cultures céréalières.

Les premières constructions habitées du bourg de Melisey sont situées en aval hydraulique.

-----0-----

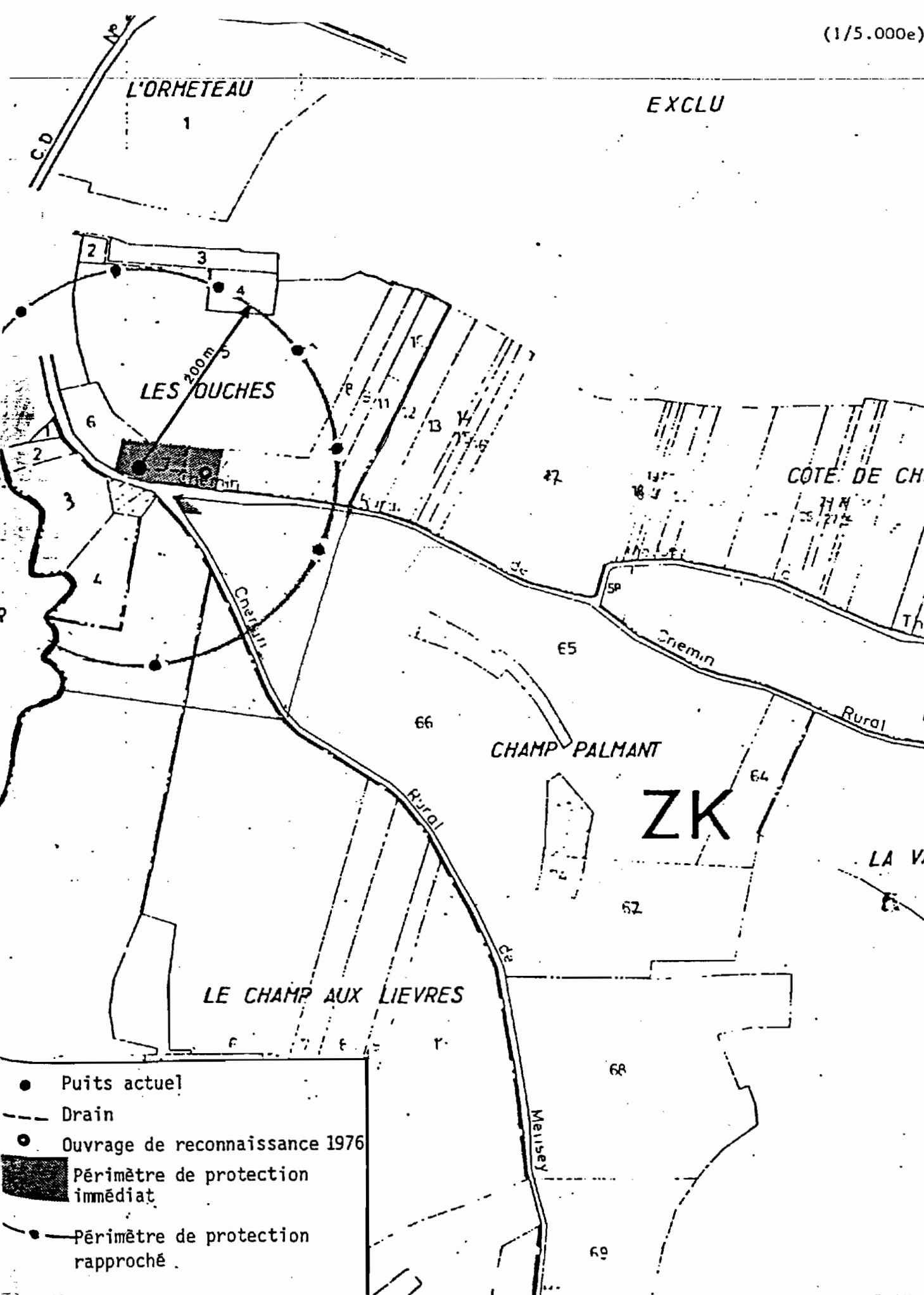


Fig.6 - Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée définis par le Géologue agréé: J. CORNET (28/04/1978).

G - CONCLUSION (Fig. 7 - Annexe 6)

I. - Avant-Propos

Les périmètres de protection autour du Puits de Guise, à Melisey, pour l'A.E.P. de cette Collectivité, avec les interdictions et la réglementation dont ces périmètres sont respectivement grevés sont définis notamment:

"En application de la Loi n°64-1245 du 16 Décembre 1964 (J.O. du 18/12/64, rectificatifs des 15/01 et 06/02/65), relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (portant modification aux Articles L.20 et L.20-1 du Code de la Santé Publique)",

"Du Décret-Loi n°67-1093 du 15 Décembre 1967 (J.O. du 19/12/67), établissant les servitudes et les interdictions à appliquer dans les périmètres de protection, et ce dans les conditions indiquées par la Circulaire Interministérielle du 10 Décembre 1968 (J.O. du 22/12/68)",

"En observation du Décret n°89-3 du 3 Janvier 1989 (J.O. du 04/01/89), pris pour application de la Directive du Conseil des Communautés européennes du 15 Juillet 1980 (80/778/C.E.E.), Décret et suivants, relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,"

"En application de la Circulaire du Ministre de l'Agriculture aux Préfets: DAHS/SH/C-74 du 17 Septembre 1974, c'est-à-dire qu'ils sont définis par la limite extérieure des diverses parcelles incluses dans les dits périmètres".

II. - Périmètres de Protection

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Il restera inchangé, c'est-à-dire qu'il correspondra en totalité de son aire à la parcelle cadastrée:

- 7 - Section 2K (35 a 10 ca)

du territoire de la Commune de MELISEY, qui restera propriété de la collectivité et qui sera maintenue convenablement clôturée et régulièrement entretenue.

A l'intérieur de ce périmètre seront interdits:

- tous parcours et toutes activités ne relevant pas directement du service du captage.
- L'apport d'aucun élément étranger et notamment, aucun engrais d'aucune sorte, aucun désherbant, le développement de la végétation n'étant limité que par la taille.
- Le déversement sur le sol d'eaux usées de toute nature.



(Echelle: 1/25.0000)

- La pratique ou le remblaiement des excavations de toute nature, autres que celles visant à améliorer la ressource A.E.P.

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Il sera délimité comme sur les plans joints (Voir: Annexe 6), c'est-à-dire qu'il comprendra en totalité de leur aire les parcelles cadastrées:

- 4 à 6 - 8 à 16 - Section ZK -
- 1 à 4 - 50 - Section ZL -

et pour partie seulement de leur aire:

- 65 et 66 - Section ZK -
- 5 - 6 - 36 - Section ZL -

du territoire de la Commune de Melisey.

A l'intérieur de ce périmètre seront interdits:

- L'ouverture de toutes excavations, puisards, puits et forages autres que ceux destinés à l'A.E.P. de la collectivité.
- L'établissement de toute construction superficielle ou souterraine.
- Le déversement des eaux vannes et des eaux usées et de tout produit liquide, solide et soluble dans l'eau, susceptible d'altérer la qualité des eaux prélevées au captage.
- Le dépôt sur le sol d'ordures ménagères, d'immondices et de détritiques de toute nature, d'engrais et de déchets agricoles et notamment d'aucun produit fermentescible (marcs, pulpes, drèches,...)
- Toute modification, même minime de la topographie sans avis préalable d'un géologue agréé.
- L'épandage et l'application des produits fertilisants et destinés à la lutte contre les ennemis des cultures.
- Le pacage des animaux sera toléré.

PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

Il restera défini comme dans le Rapport du Géologue agréé (J. CORNET - 28/04/1978) et son contour pourra être étendu à la limite extérieure des diverses parcelles cadastrées partiellement concernées.

A l'intérieur de ce périmètre:

- La constitution de dépôts d'ordures ménagères et d'une façon générale de tous les établissements

dangereux relevant de la Loi du 19 Décembre 1917 et les installations classées relevant de la Loi n°76-663 du 19 Juillet 1976 , ne pourront être autorisés sans l'Avis préalable d'un Géologue agréé du Département.

- Le fonçage des puits et la pratique de toute excavation feront l'objet d'un Avis préalable d'un Géologue agréé et devront être déclarés au-près de l'autorité sanitaire (Art.10 du Règlement Sanit. Départemental - Décret n°73-219 du 23 Février 1973 (J.O. du 02/0373)).
- Leur remblaiement ne pourra se faire qu'au moyen roches et terres naturelles, à l'exclusion de tout autre matériau réputé polluant ou soluble dans l'eau.
- Les constructions et ouvrages divers soumis au permis de construire (Art.L.421-1 et suivants, ainsi que R.111-21 du Code de l'Urbanisme) et toute modification importante de la topographie devront faire l'objet de l'Avis préalable d'un Géologue agréé.
Ces établissements seront soumis au Règlement Sanitaire Départemental.
- Le rejet dans ou sur le sol des eaux usées et des eaux vannes, l'épandage des lisiers, boues des stations d'épuration, etc...ne pourront se faire sans autorisation préfectorale.
Ils feront l'objet au préalable d'une étude sur l'aptitude des sols avec Avis d'un Géologue agréé qui sera obligatoirement consulté (Circulaire du 10/06/76 (J.O. NC du 21/08/76) - Art.91 et 159 du Règlement Sanitaire départemental).
- L'emploi des engrais chimiques ou naturels, ainsi que des produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures sera réglementé.
- Toute autre activité susceptible d'altérer le débit ou la qualité des eaux sera réglementée.
(Cf. Art.11, 47, 50, 92, 153, 157, 159 du Régl't Sanit.départ.).

III. - Autres Prescriptions - Observations

Les eaux prélevées au captage resteront soumises au contrôle de l'autorité sanitaire départementale.

Dans toute la traversée du Périmètre de protection rapprochée, les fossés des deux chemins ruraux de Mélisey à Thorey devront-être maintenus étanches.

Sous réserve de la constitution des périmètres de protection sus-définis et du respect des prescriptions énoncées s'y rapportant, j'émet un **Avis** favorable à l'exploitation du **Puits de Guise**, situé sur le territoire de la **Commune de MELISEY**, pour l'**A.E.P.** de cette collectivité.

Le 7 Septembre 1990

Serge **BONNION**

Géologue agréé

Allo Turanne

89000 AUXERRE

Téléphone (86) 52.23.90

Analyses physico-chimiques (type II)

et bactériologiques réalisées dans le

cadre du réseau de contrôle sanitaire

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

des eaux du Département par la D.D.A.S.S

- A.E.P. DE LA COMMUNE DE MELISEY: CAPTAGE DE GUISE -

— — — — — **O** — — — — —

- 26/03/1990
- 28/03/1989
- 07/06/1988
- 03/03/1987

6 - 04/07/1990*(1)

8

7

A

KAMEN PHYSICO-CHEMIQUE

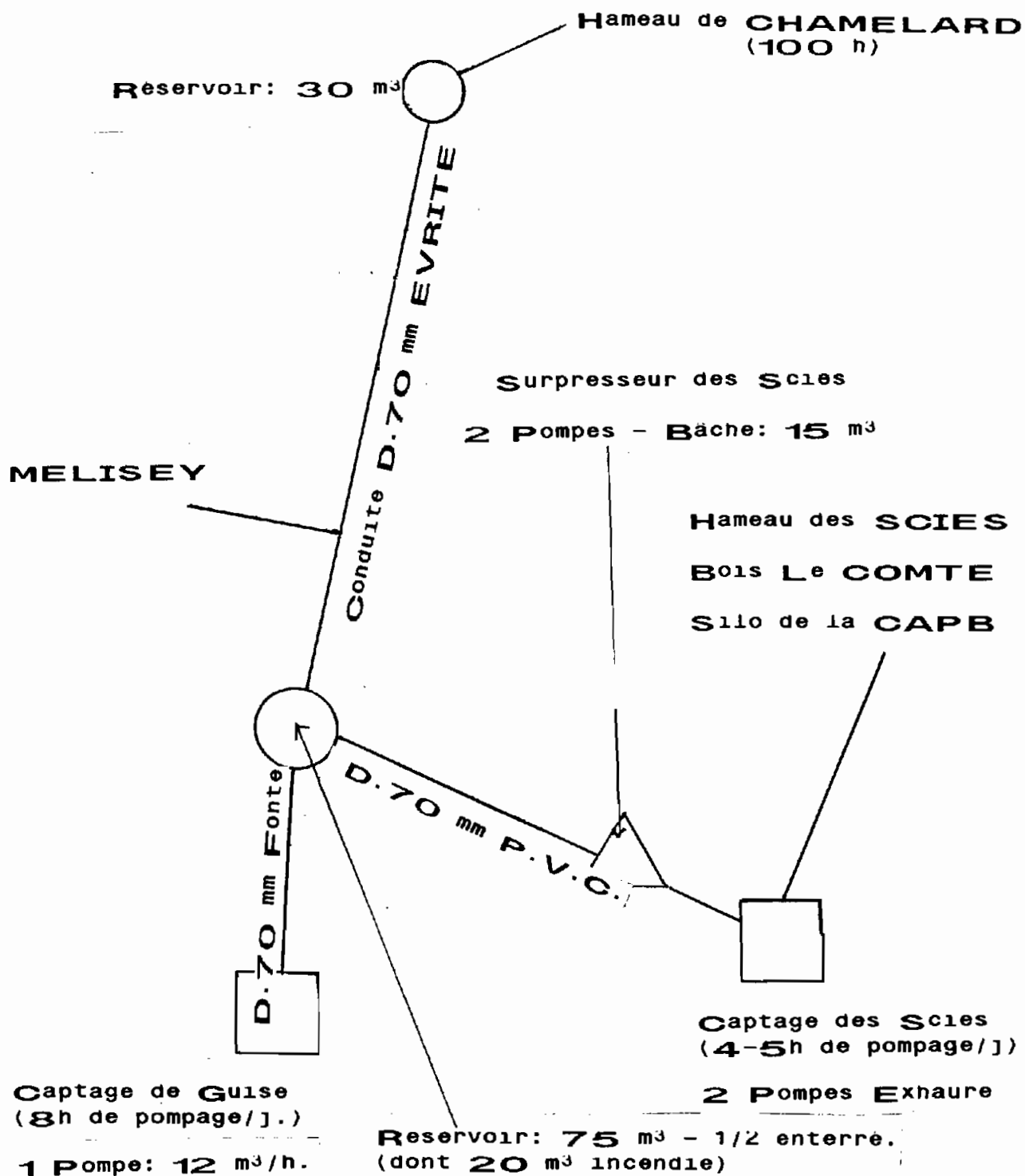
KAMEN PHYSICO-CHIMIQUE	1	2	3	4	5	6	7	8
viscosité (gouttes de mastic)					0,12			
conductivité (en ohm/cm à 20 °C)	2064	1896	1918	1946				
pH (à 20 °C) { Avant Après	7,23	6,94	7,07	7,20	7,35			
Alcalinité (en CaO : mg/l) { Avant Après	152	165	158	163	166			
ammoniacale (en NH ₄ : mg/l)	0,02	0	0	0	0,011			
nitrates (en NO ₃ : mg/l)	0	0	0,007	0,010	0			
nitrates (en NO ₂ : mg/l)	30,2	14,6	11,2	11,5	12,8			
chlorures (en Cl : mg/l)	11,0	11,7	11,0	11,0	6,7			
Oxygène cédé par KMnO ₄ milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l) ..	0,35	0,32	0,30	0,55	0,50			
dureté totale (degré français)	31,9	33,3	33,4	32,7	-			
titre alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)	27,0	29,4	28,2	29,0	29,6			
sulfates (en SO ₄ : mg/l)					20,2			
fer (en Fe : mg/l)					0,02			
KAMEN BACTÉRIOLOGIQUE								
Dénombrement total des bactéries (au ml) :								
après 24 h, à 37°	1	3	3	2	2			
après 72 h, à 20-22°	24	30	14	6	28			
Coliformes (dans 100 ml) Membranes filtrantes, à 37° (I.M.V.I.C.)	8	40	20	0	4			
Escherichia coli (dans 100 ml) Membranes filtrantes, à 44° (I.M.V.I.C.)	1	0	1	0	2			
Streptocoques fécaux (dans 100 ml) (millieux ROTHE et LITSKY)	0	0	0	0	0			
Clostridium Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)	0	0	10	0	6			

N.B. Cette feuille d'analyses d'eau de la Station Agronomique de l'Yonne (sauf 1) a été adaptée aux besoins du présent rapport.

(1) Ces paramètres ont été dégagés de l'analyse complète effectuée sur un échantillon d'eau prélevé au captage le jour de la visite.

ANNEXE 5 -

SCHEMA DU RESEAU DE DISTRIBUTION A.E.P. DE LA COMMUNE DE MELISEY (89).



Feuille renouvelée pour 1974

MÉLISEY ZK

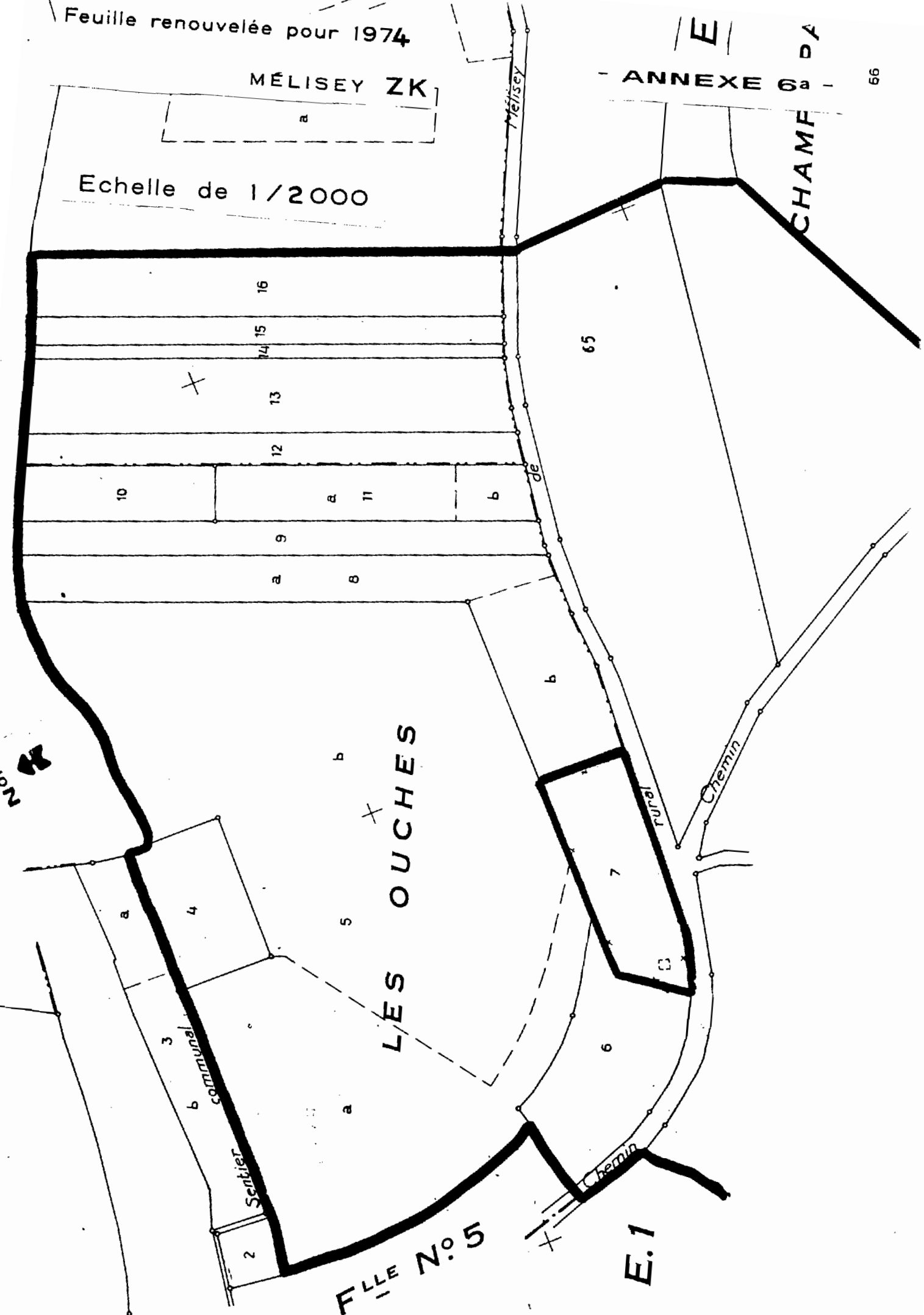
Echelle de 1/2000

E
ANNEXE 6^a

66

CHAMF

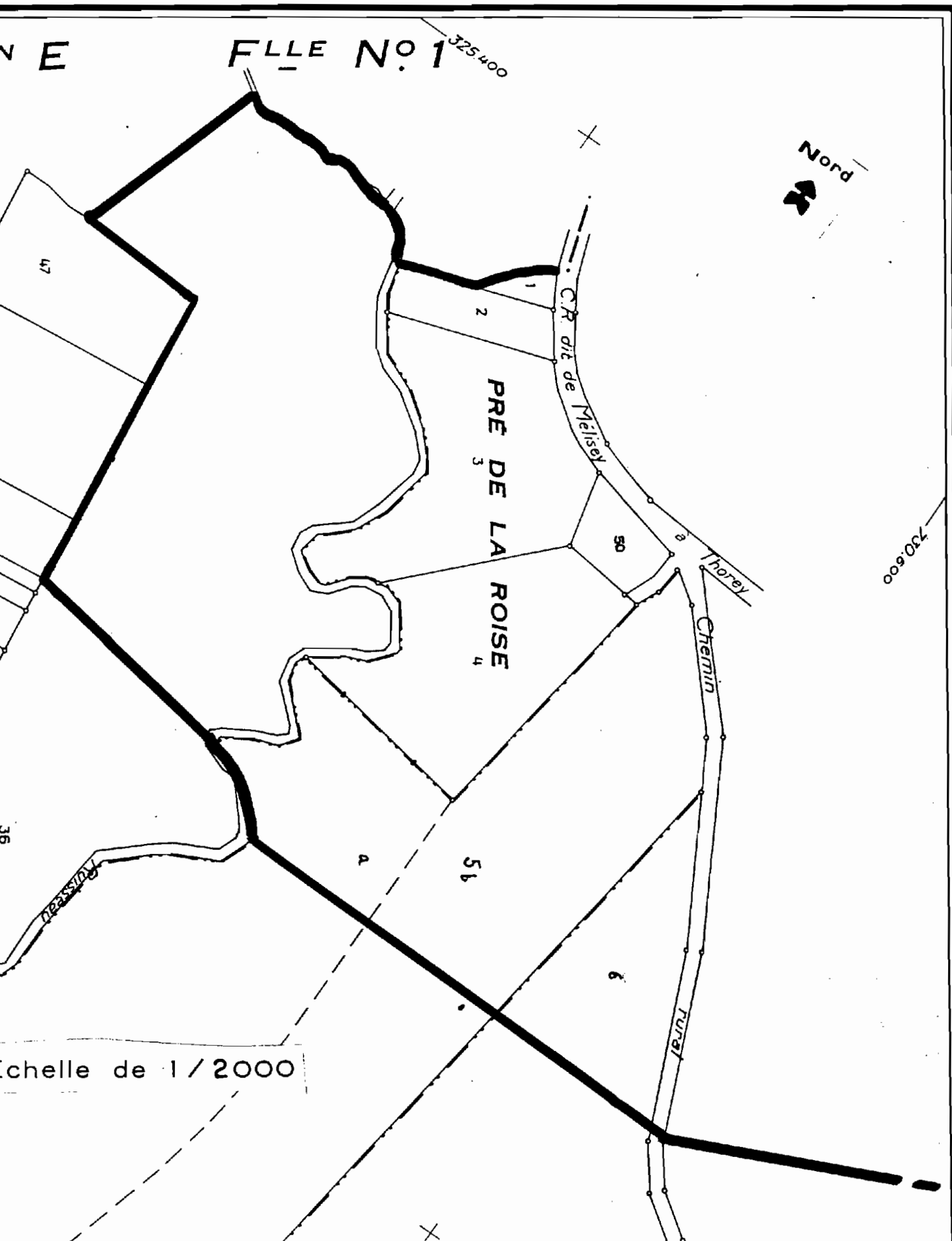
NON



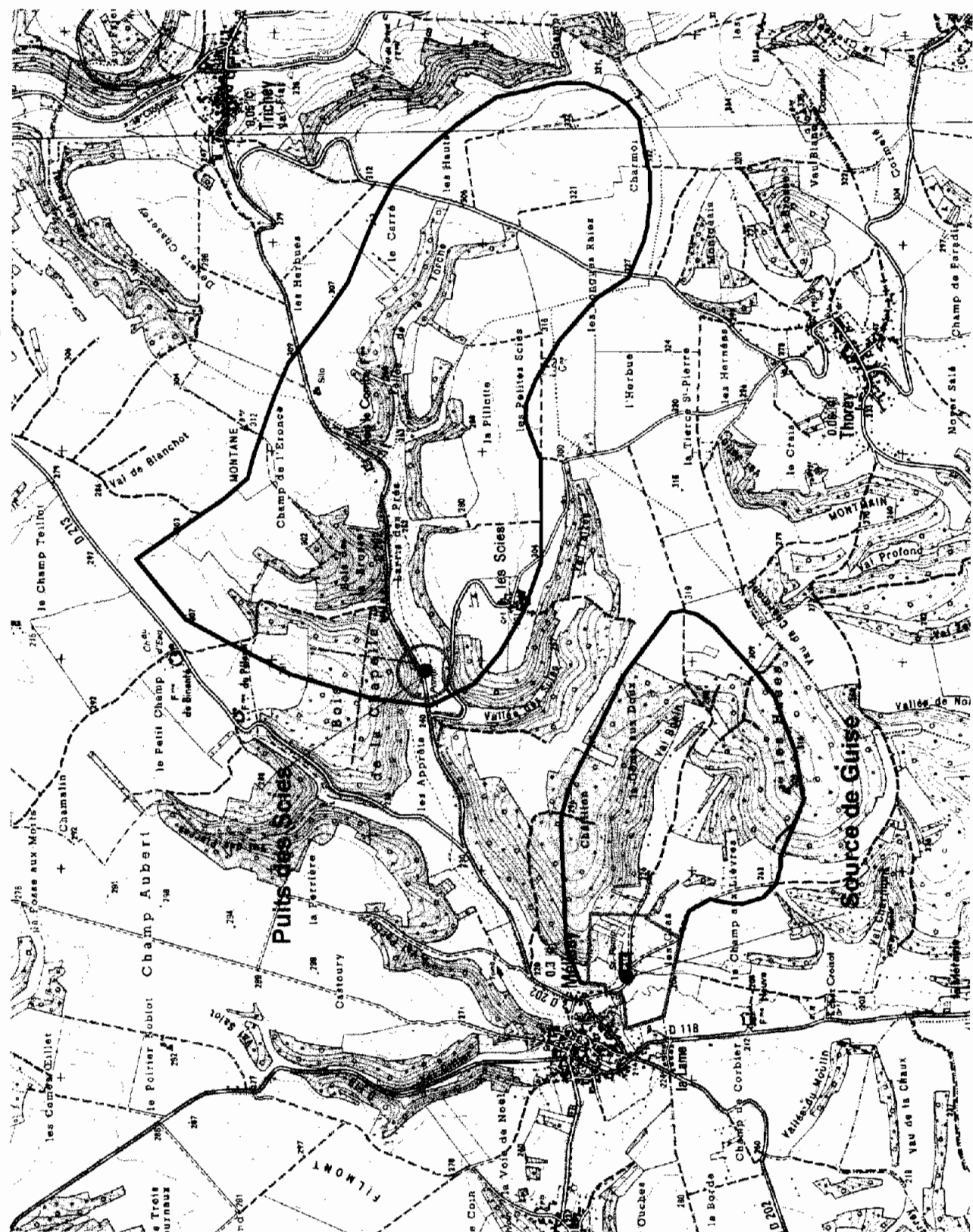
FILE N° 5

E.1

SECTION **ZL**
(Remembrement total)



Périmètres de protection des captages de MELISEY



- Captages A.E.P
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

